



COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 octobre 2014

Principales décisions du Président et du Bureau

Conventions / contrats / divers

- Convention relative au fonctionnement de l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) situé sur la commune de Brissac – année 2014 signée avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui s'engage à accueillir au sein de cet ALSH intercommunal des enfants domiciliés sur les quatre communes de la vallée de la Buèges. En contrepartie, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup s'engage à verser pour l'année 2014 une contribution financière de 1 900 €.
- Convention de partenariat entre la Communauté de communes et les mairies de Saint-Gély-du-Fesc et de Cazevieille pour la mise à disposition gratuite des données communales (plans cadastraux...), consultables sur le portail cartographique du Grand Pic Saint-Loup. La convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.
- Convention portant exécution de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse – année 2014 signée avec la mairie de Saint-Gély-du-Fesc pour un montant de 27 190,80 €.
- Convention d'autorisation de passage – sentier du Pic Saint-Loup signée avec la mairie de Cazevieille, propriétaire de terrains concernés. Le propriétaire autorise la Communauté de communes à aménager le sentier de randonnée pédestre dénommé « Sentier du Pic Saint-Loup » et à l'ouvrir au public. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature, renouvelable par reconduction expresse pour des périodes de même durée.
- Convention signée avec la société Eco-TLC, éco-organisme engagé dans la collecte des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures. En contrepartie d'un soutien financier d'Eco-TLC de 4 500 € environ par an, la Communauté de communes s'engage à :
 - réaliser et justifier d'actions de communication en faveur de la collecte des TLC (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures) usagés,

- disposer d'au moins un point d'apport volontaire pour 2000 habitants calculés sur l'ensemble du territoire du Grand Pic Saint-Loup.

La convention est établie pour une durée de 6 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Baux

- Convention d'occupation précaire et révocable d'un hangar à vocation d'entrepôt situé sur la commune de Saint-Martin-de-Londres, signée avec l'association Melando, qui organise une résidence artistique dans le cadre de son projet « La Grande E[PIC] au Saint-Loup ». La Communauté de communes, propriétaire, met ce lieu gratuitement à disposition de l'association pour la période du 15 septembre au 6 octobre 2014.

Marchés publics

- Marché n°20/2014 relatif au transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine du Pic Saint-Loup – Année scolaire 2014/2015 :
 - Lot n°1 – secteur de Saint-Mathieu-de-Trévières : attribué au groupement SARL Autocars Jaoul / Courriers du Midi SAS, pour un marché à bons de commande d'un montant de 68 180 € HT maximum,
 - Lot n°2 – secteur de Saint-Jean-de-Buèges : attribué à la société Transports Canaguié EURL, pour un marché à bons de commande d'un montant de 3 630 € HT maximum.

Décisions du Conseil de communauté

Affaires financières

Vote du budget supplémentaire

Le Conseil communautaire adopte des budgets supplémentaires 2014 pour le budget principal et les budgets annexes « Eau potable », « Lotissements » et « Prestations de services » de la Communauté de communes, comme suit :

■ Budget supplémentaire - budget principal :

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	764 875 €	13 248 959 €	14 013 834 €
Recettes	764 875 €	13 248 959 €	14 013 834 €

Tableau 1 : budget supplémentaire - budget principal

■ **Budget supplémentaire – annexe Eau potable :**

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	46 688 €	398 990 €	445 678 €
Recettes	46 688 €	398 990 €	445 678 €

Tableau 2 : budget supplémentaire – annexe Eau potable

■ **Budget supplémentaire – annexe Lotissements :**

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 503 386 €	1 716 431 €	6 219 817 €
Recettes	4 503 386 €	1 716 431 €	6 219 817 €

Tableau 3 : budget supplémentaire – annexe Lotissements

■ **Budget supplémentaire – annexe Prestations de services :**

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	- 1 725 €	0	- 1 725 €
Recettes	- 1 725 €	0	- 1 725 €

Tableau 4 : budget supplémentaire – annexe Prestations de services

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Affectation des résultats 2013

Le résultat excédentaire de clôture pour le budget principal 2013, de 3 914 052,90 €, est conforme au résultat figurant sur la balance des comptes et les états de résultats certifiés par Monsieur le Trésorier des Matelles. Selon l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'affecter ce résultat. Il est proposé d'affecter une partie de ce résultat, soit 2 932 707 €, au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget 2014), le solde de 981 345,90 € restant en section de fonctionnement du budget 2014 (chapitre 002).

Le résultat excédentaire de clôture pour le budget annexe « Eau potable » 2013, de 28 391,57 €, est conforme au résultat figurant sur la balance des comptes et les états de résultats certifiés par Monsieur le Trésorier des Matelles. Selon l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat. Il est proposé de laisser la totalité de ce résultat en section de fonctionnement du budget 2014 (chapitre 002).

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Vote de tarifs

■ Pôle sportif – vestiaires

La commission Sports et activités de pleine nature, réunie le 30 septembre, propose d'adopter un tarif pour la mise à disposition des vestiaires du Pôle sportif, soit 30 € par occupation, pour les deux vestiaires joueurs « Twickenham » et « Stade olympique de Rome ».

| ➤ *Vote à l'unanimité*

■ Dossiers « accessibilité » des Etablissements recevant du public (ERP)

La Commission Aménagement du territoire, réunie le 16 octobre, a étudié la création d'un tarif pour les dossiers « accessibilité » des Etablissements recevant du public (ERP), instruits par le service Application du droit des sols (ADS) de la Communauté de communes.

Deux types de dossiers sont concernés :

- les autorisations de travaux dans les Etablissement recevant du public (Cerfa 13824*02),
- les dossiers « accessibilité » simultanés aux permis de construire (Cerfa PC 39).

La commission propose d'établir ce nouveau tarif à 150 € par dossier.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Demande de subvention pour la scénographie du musée aux Matelles

La Communauté de communes a entrepris les travaux de réaménagement du musée intercommunal aux Matelles, afin de permettre le réaménagement et le redéploiement des collections. Le coût de création de l'espace muséographique est estimé à 290 000 € TTC.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du Contrat de territoire 2014.

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement plus confortable, une demande de subvention sera également déposée auprès de la Région Languedoc-Roussillon.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Attribution de fonds de concours

La commission Services aux communes, réunie le 9 octobre dernier, a examiné divers dossiers de demandes de fonds de concours et fait les propositions suivantes :

Commune	Objet	Montant de la dépense	Fonds de concours proposé
Combaillaux	Acquisition de matériel événementiel (matériel de sonorisation)	1 435,79 € (pas de subventions)	717,90 € (tranche à 50 %)
Ferrières-les-Verreries	Aménagement de sécurité de la rue principale	15 000 €, dont une subvention du Conseil général de 7 500 €. Reste à la charge de la commune : 7 500 €.	3 750,00 € (tranche à 50 %)
Saint-Clément-de-Rivière	Acquisition de matériel événementiel (400 chaises)	14 516,00 € (pas de subventions)	6 532,20 € (tranche à 45 %)
Saint-Gély-du-Fesc	Aménagement de cheminements doux (parking du collège + accès école maternelle Rompude et stade Zammit)	33 234,60 € (pas de subventions)	11 632,11 € (tranche à 35 %)
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	Acquisition de matériel événementiel (10 tables + chariot)	1 219,18 € (pas de subventions)	609,59 € (tranche à 50 %)
Saint-Jean-de-Cuculles	Acquisition de matériel événementiel (tente 8 x 5 m)	3 133,80 € (pas de subventions)	1 566,90 € (tranche à 50 %)
Saint-Martin-de-Londres	Aménagement de cheminements doux (centre urbain)	6 334,31 € (pas de subventions)	3 167,16 € (tranche à 50 %)
Saint-Martin-de-Londres	Aménagement de cheminements doux (route de Viols)	42 662,63 € (pas de subventions)	17 065,05 € (tranche à 40 %)
Saint-Martin-de-Londres	Acquisition de matériel événementiel (estrade, tables, chaises)	6 772,80 € (pas de subventions)	3 386,40 € (tranche à 50 %)
Sauteyargues	Signalétique de la commune (dénomination officielle des voies et places publiques et numérotation des habitations)	6 220,65 € (pas de subventions)	3 110,33 € (tranche à 50 %)

Commune	Objet	Montant de la dépense	Fonds de concours proposé
Teyran	Aménagement de cheminements doux (pistes cyclables – phase 2)	218 532,66 € (pas de subventions)	30 000,00 € (plafond)
Vacquières	Equipement terrains multisports	7 315,00 € (pas de subventions)	3 657,50 € (tranche à 50 %)

Tableau 5 : attribution de fonds de concours

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Attribution de subventions

La commission Sport et activités de pleine nature, réunie le 30 septembre, a étudié diverses demandes de subventions et émis les propositions suivantes :

- Manifestations sportives, faisant partie du Challenge du Pic Saint-loup, dont le dossier n'a pu être traité lors de la mandature précédente mais dont le cofinancement était assuré les années précédentes :

Manifestation	Organisateur	Montant de subvention proposé
Festa Trail du Pic Saint-Loup (course de 17 km)	Association Festa Trail	1 000 €
Les Kms de Saint-Gély	Association Les Kms de Saint-Gély	1 000 €
Semi-marathon des Vendanges	MJC de Teyran	1 000 €

Tableau 6 : attribution de subventions

- Nouvelle manifestation :

Manifestation	Organisateur	Montant de subvention proposé
27 ^{ème} salon Chasse, Pêche, Nature (Saint-Gély-du-Fesc)	Association Saint-Gély Chasse, Pêche, Nature	5 000 €

Tableau 7 : attribution de subventions

Le total de ces subventions s'élève à 8 000 €. Il est proposé, en contrepartie, de réduire la subvention attribuée à l'Office du tourisme du Pic Saint-Loup du même montant.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Adoption du règlement intérieur

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur rappelle les principales dispositions législatives et réglementaires concernant le fonctionnement du Conseil de l'EPCI et précise, dans le silence des textes, les modalités pratiques de fonctionnement de celui-ci.

Un projet de règlement intérieur est soumis aux conseillers communautaires.

| ➤ *Adoption à l'unanimité*

Remplacement de Madame LEROY au sein de l'EPIC de Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint-Loup

Suite à la démission de Madame Patricia LEROY, un nouveau membre suppléant doit être désigné au sein de l'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) de Tourisme et Loisirs en Grand Pic Saint Loup.

Monsieur Rodolphe CAYZAC propose sa candidature.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Remplacement de Monsieur PERRET DU CRAY au comité de suivi du contrat du bassin versant de la lagune de l'Etang de l'Or

Par délibération en date du 16 septembre dernier, Monsieur Alain PERRET DU CRAY a été désigné représentant de la Communauté de communes au sein du comité de suivi du contrat du bassin versant de la lagune de l'Etang de l'Or.

Il est apparu qu'il était plus cohérent de désigner un conseiller d'un village faisant partie de ce bassin : c'est pourquoi, en accord avec Monsieur PERRET DU CRAY, Monsieur Patrice LORION, conseiller municipal de la commune de Teyran, propose sa candidature.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Remplacement de Madame DURAND-RAMBIER à la commission Ressources humaines

Par délibération en date du 19 juin dernier, Madame DURAND-RAMBIER a été désignée membre de la commission Ressources humaines, avec voix délibérative.

Madame DURAND-RAMBIER souhaite démissionner de cette commission et propose pour la remplacer la candidature de Monsieur IDOUX, conseiller municipal de Claret, avec voix consultative.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Marchés publics

Lancement du marché pour le recyclage des déchets verts 2015

Le marché de service pour le recyclage des déchets verts arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient donc de relancer une consultation pour cette prestation de service pour l'année 2015.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, il s'agira un marché à bons de commande, alloti comme suit :

- lot n°1 / traitement des déchets verts provenant des déchetteries de Combaillaux, Vailhauquès, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Mathieu-de-Trévières, pour un montant annuel HT compris entre 36 000 € minimum et 56 000 € maximum,
- lot n°2 / traitement des déchets verts provenant des déchetteries de Notre-Dame-de-Londres, Claret, Teyran, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, pour un montant annuel HT compris entre 43 000 € minimum et 73 000 € maximum.

Le mode de dévolution sera la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Le financement de ce service sera inscrit au Budget.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Lancement du marché pour la fourniture de pneumatiques 2015

Le marché pour l'acquisition de pneumatiques pour les véhicules de la Communauté de communes arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient de relancer une consultation pour ces acquisitions pour l'année 2015.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, il s'agira d'un marché à bons de commande pour un montant annuel HT compris entre 35 000 € minimum et 60 000 € maximum.

Le mode de dévolution sera la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de communes. Le financement de ce service sera inscrit au Budget.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Marché pour la collecte des colonnes d'apports volontaires 2015

Le marché de service pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (verre, papier, déchets triés) arrive à échéance le 31 décembre 2014. Il convient donc de relancer une consultation pour ces prestations de services pour l'année 2015. Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, il s'agira de lancer un marché à bons de commande alloti comme suit :

- lot n°1 / collecte des colonnes à verre, pour un montant annuel HT compris entre 40 000 € minimum et 60 000 € maximum,
- lot n°2 / collecte des colonnes de déchets triés, pour un montant annuel HT compris entre 30 000 € minimum et 50 000 € maximum.

Le mode de dévolution sera la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de communes. Le financement de ce service sera inscrit au Budget.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Programme voirie 2015

Les conseillers communautaires examinent le projet de travaux du programme Voirie 2015 concernant la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes de Buzignargues, Combaillaux, Guzargues, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Bauzille-de-Montmel, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Vacquières et Viols-le-Fort. Selon l'estimation des services techniques de la Communauté de communes, le montant prévisionnel HT de ces travaux est compris entre 356 000 € minimum et 512 000 € maximum.

Est également présenté le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes publiques qui pourrait intervenir entre la Communauté de communes et les communes concernées pour la réalisation de ce programme, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics. Sur le fondement des articles 8-II et 8-VII du Code, cette convention prévoit :

- de désigner la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;
- de donner mandat à la Communauté de communes de signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun ;
- de reconnaître la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux.
- Que l'organe délibérant du coordonnateur autorisera le pouvoir adjudicateur du coordonnateur à signer le marché avec le titulaire.

Le mode de dévolution des travaux sera la procédure adaptée, conformément au Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de communes.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Vente de l'ancien bâtiment des services techniques de l'ex-Communauté de communes Séranne - Pic Saint-Loup sur la zone des Hautes Garrigues à Saint-Martin-de-Londres

La Communauté de communes n'utilise pas cette parcelle, d'une surface d'environ 451 m² avec un bâtiment de type industriel d'environ 346 m², située sur la zone d'activités des Hautes Garrigues à Saint-Martin-de-Londres. Elle a donc envisagé de la mettre en vente.

L'entreprise Atelier Alpha connaissant une croissance certaine se porte acquéreur.

Le Service des Domaines a estimé cette parcelle à 135 000 € HT. Ce prix a été accepté par l'acquéreur et entériné par le Bureau du 6 octobre 2014.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Vacances de toussaint

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup propose d'organiser une activité à la journée le vendredi 24 octobre, pour un groupe d'enfants de 6 à 11 ans (8 places), adossée à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Bouillon Cube, pour un montant de 480 €, auquel s'ajoute la valorisation de moyens humains et techniques à hauteur de 160 €. La capacité totale est de 16 enfants issus du territoire.

L'ALSH Bouillon Cube applique une grille tarifaire basée sur le quotient familial et comportant 3 tranches, soit un tarif pour les familles de 25 à 27 €.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la commission Action Sociale-Jeunesse, réunie le 13 octobre dernier, et qui a émis un avis favorable.

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Animation 2015 des sites Natura 2000

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est animatrice du document d'objectifs des sites Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais depuis le 23 septembre 2013, et Pic Saint-Loup depuis le 27 septembre 2012.

L'animation Natura 2000 (sensibilisation, communication, démarche de contractualisation et relation avec les services de l'Etat) est menée par la Communauté de communes. Les actions à mener en 2015 ont été discutées avec les services de l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Direction Départementale

des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34). Elles ont été présentées en commission Environnement le 8 octobre 2014.

Dans le cadre de la programmation européenne 2014-2020, une nouvelle organisation des demandes de subvention liées aux crédits européens et nationaux sur la thématique Natura 2000 va être mise en place.

Afin que la Communauté de communes soit financée pour ses actions d'animation Natura 2000, le Conseil communautaire doit délibérer pour :

- approuver le principe de l'animation 2015 Natura 2000,
- approuver le plan de financement correspondant,
- autoriser le Président à solliciter l'Union européenne et l'Etat pour les demandes de subventions, dans la limite de 80 % de financement,
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

■ Dépenses prévisionnelles

Dépenses	Montant
Animation site Hautes Garrigues du Montpelliérais	31 375 €
Animation site Pic Saint-Loup	15 850 €
Montant total du projet (TTC)	47 225 €

Tableau 8 : dépenses prévisionnelles animation sites Natura 2000

■ Financement prévisionnel

Financement	Montant
Subvention Etat / Europe	37 780 €
Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	9 445 €
Montant total du projet (TTC)	47 225 €

Tableau 9 : financement prévisionnel animation sites Natura 2000

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Animation du programme agro-environnemental climatique (PAEC)

Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais et Pic Saint-Loup, la Communauté de communes doit mettre en œuvre des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), outil contractuel principal de la démarche Natura 2000 sur le volet agricole. Pour cela, un Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) doit être élaboré.

La programmation européenne 2014-2020 pose un nouveau cadre pour ces programmes. L'appel à projet vient d'être publié, exigeant une candidature avant le 28 novembre 2014 et un projet partenarial à l'échelle de grands territoires.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture propose de coordonner un grand PAEC à l'échelle du territoire des « Garrigues », incluant les sites Natura 2000 Pic Saint-Loup et Hautes Garrigues du Montpelliérais ainsi que tout le territoire intercommunal. La Communauté de communes doit élaborer le PAEC des « Garrigues », aux côtés de la Chambre d'agriculture et de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Une convention de partenariat doit être élaborée et soumise à validation dans les meilleurs délais.

Afin d'être financée pour la réalisation de ce travail d'élaboration et d'animation, la Communauté de communes et les autres partenaires du PAEC ont la possibilité de déposer une demande de subvention, coordonnée par la Chambre d'agriculture.

Pour l'élaboration et l'animation du PAEC, le budget de fonctionnement a été estimé à 5 160 € pour la période de janvier à avril 2015. Il correspond à du temps de travail et à de la prestation de service. L'action sera financée par l'Etat et l'Europe à hauteur de 80 %, le reste étant pris en charge par la Communauté de communes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

■ **Dépenses prévisionnelles**

Dépenses	Montant
Charges salariales	4 000 €
Prestation CEN (Conservatoire d'espaces naturels)	1 080 €
Frais	80 €
Montant total du projet (TTC)	5 160 €

Tableau 10 : dépenses prévisionnelles animation PAEC

■ **Financement prévisionnel**

Financement	Montant
Subvention	4 128 €
Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	1 032 €
Montant total du projet (TTC)	5 160 €

Tableau 11 : financement prévisionnel animation PAEC

| ➤ *Vote à l'unanimité*

Approbation du règlement intérieur du pôle sportif

Le Conseil communautaire doit valider le règlement intérieur qui définit les conditions générales de fonctionnement des installations du pôle sportif intercommunal de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, situé sur la commune des Matelles.

Réunie le 30 septembre dernier, la commission Sports et activités de pleine nature a donné un avis favorable sur ce projet.

| ➤ *Adoption à l'unanimité*

Présentation des rapports annuels 2013 sur le service Eau potable, le service Eau brute et le service Assainissement non collectif

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels 2013 sur le service Eau potable, sur le service Eau brute et sur le service Assainissement non collectif sont présentés au Conseil de Communauté.

Les trois rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-grandpicsaintloup.fr/-Rapports-annuels-.html.

| ➤ *Approbation à l'unanimité*

Présentation du rapport d'activité 2013 de la SPLA Territoire 34

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, en qualité d'actionnaire, a reçu un exemplaire du rapport d'activité 2013 de la société publique locale d'aménagement SPLA Territoire 34.

| ➤ *Approbation à l'unanimité*